



HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

**PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL**

DU 31 mai 2022

Présents : Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Laëtitia ALONSO, Yannick CORBIN, Nancy DUFOUR, Antonia DURAND, Sonia JACOBÉE, Christian RIPERT, Ivan ROBERT

Absents excusés : Marie-Hélène ENRIETTO (pouvoir à Laëtitia ALONSO)

Public : néant

Secrétaire de séance : L. ALONSO

Secrétaire adjointe : A. PASCAL

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h00. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 29 mars 2022 2022 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1. Comptes-rendus des différentes réunions des syndicats et commissions

EPAGE (Y. CORBIN) : Néant

Syndicat d'énergie Vauclusien (N. LEPATRE) : réunion à Châteauneuf de Gadagne mais personne de la commune n'a pu être disponible.

Syndicat Rhône Ventoux (A. ALLEGRE) : la dernière réunion portait sur les emprunts. Concernant la future STEP, la réunion publique organisée pour les riverains du chemin des Libertonnes et du chemin du Mauvais Pas a eu pour but d'annoncer que finalement les travaux ne seront plus faits par le chemin des Libertonnes car la canalisation est en bon état.

Syndicat Forestier (Y. CORBIN) : Néant

Parc Naturel Régional (PNR) : prochaine réunion le 9 juin. Il y a eu l'inauguration du PNR le 15 mai dernier à Savoillan.

Cove – Commission Action Educatrice (N. DUFOUR) : PAI : mise à disposition des locaux et matériel facturés 1.5€. Pour la rentrée 2022-2023 93 élèves pour notre école intercommunale. La vice-présidente de la commission souhaiterait que l'aspect financier des dérogations soit annulé. Cela sera au cas par cas.

2. Avis sur le PLH de la Cove

La CoVe a arrêté son 3^{ème} PLH lors du Conseil de Communauté du 4 avril 2022. Conformément à l'article R. 302-9 du code de la construction et de l'habitation, ce projet de PLH est transmis pour avis. Monsieur le Maire a demandé une rectification sur la ligne 7 « ce n'est pas à l'état de projet mais les PC sont accordés ».

A. ALLEGRE apporte quelques précisions : le PLH est un diagnostic et les chiffres présentés sont ceux entre 2015-2018.

Délibération : Avis favorable et approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Fonds de concours annuel de la Cove

Il s'agit du fonds de concours annuel versé par la Cove, mais sans la dotation voirie depuis 2021. Au titre de l'année 2022, l'enveloppe totale allouée par la CoVe à notre Commune sous forme de Fonds de Concours s'élève à : 9775€.

Délibération : *Fond de concours 2022 approuvé à l'unanimité des membres présents.*

4. Personnel Communal

- **RIFSEEP** : le Comité Technique du CDG84 a statué sur la proposition de délibération. Avis favorable des représentants des collectivités ainsi que des représentants du personnel. Il convient maintenant d'entériner le projet de délibération présenté en séance de décembre 2021.

Délibération : *Mise en place du RIFSEEP approuvée à l'unanimité des membres présents*

- **Aménagement du temps de travail** (1607H) : le Comité Technique du CDG84 a statué sur la proposition de délibération. Avis favorable des représentants des collectivités et avis réputé rendu des représentants du personnel. Il convient maintenant d'entériner le projet de délibération présenté en séance de décembre 2021.

Délibération : *Mise en place de l'aménagement du temps de travail approuvée à l'unanimité des membres présents*

- **Protection sociale complémentaire** : le Comité Technique du CDG84 a statué sur la proposition de délibération. Avis favorable des représentants des collectivités et avis réputé rendu des représentants du personnel. Il convient maintenant d'entériner le projet de délibération présenté en séance de décembre 2021.

Délibération : *Mise en place de la protection sociale complémentaire approuvée à l'unanimité des membres présents*

5. Point sur les travaux

- **Aménagement aire de loisirs chemin de Ronde** : Le marché public s'est terminé le 26 mai dernier. Une seule entreprise a répondu : La Colas. Une démarche de négociation a été demandée. La négociation est malheureusement infime. Monsieur le Maire propose donc de faire des économies sur la tranche optionnelle. Tout ce que l'employé technique pourra faire lui-même ne sera pas effectué par l'entreprise. Le délai de réalisation des travaux est de 3 semaines. Les 2 prêts effectués auprès du crédit agricole sont acceptés et versés (prêt relais et prêt FCTVA).
- **Vidéo protection** : la commission en préfecture devait statuer sur notre projet le 31 mai. Dans l'attente de l'avis. Une des caméras (route de Caromb) prévues sera installée sur batterie sans dépasser le budget maximal de 25K€ ttc initialement exigé.
- **PLU** : Le délai pour les avis des PPA est terminé. L'enquête publique démarre le 1^{er} juin jusqu'au 30 juin 2022. 2 permanences en mairie avec le commissaire enquêteur sont prévues les 8 e 22 juin.
- **Nouveau compteur électrique** : Un compteur est installé à côté de l'école pour alimenter la future aire de loisirs, vidéo protection, recharge voitures.... Monsieur le Maire précise qu'il y a un problème au niveau de la réserve d'eau : la plaque ronde est posée à l'envers car elle est tordue. En la posant de l'autre côté, elle bascule si on y marche dessus. Il faudra la changer.

6. Questions diverses et sociales

- École : Mme BAILLEUL, directrice de l'école de Modène prend sa retraite au mois de juillet. L'enseignant(e) nommé(e) sera présenté(e) lors de la fête des écoles le 24 juin. Monsieur le Maire propose de lui faire un cadeau.
Comme chaque année, les CM2 recevront un dictionnaire et un livre.
- Congés de l'employé technique : lors de la préparation du budget, nous avons prévu un remplacement sur 6 semaines à temps plein. Monsieur le Maire a eu l'opportunité de proposer à l'agent technique de Flassan le poste de remplacement mais sur un mi-temps soit 12 semaines. Il faudra également envisager le départ en retraite de notre agent qui pourrait se faire à partir de 2024. Si l'agent de Flassan convient au poste, la commune pourrait l'embaucher dès 2023 à mi-temps afin qu'il puisse tout connaître et pallier au surcroît de travail qui risque d'arriver avec la création de l'aire de loisirs.
- Cours de natation : Monsieur le maire informe que la cove pourrait financer des cours de natation aux enfants de la commune (avec St Pierre, Crillon) à hauteur de 10 leçons avec un maître-nageur. Il faudrait réfléchir sur une mise en place avec le transport pris en charge par la cove durant le temps scolaire. Le maire de Bédoin ne serait pas contre de mettre à disposition la piscine avec un créneau horaire spécial et offrir l'entrée pour aider les petits villages.
- Recensement de la population : il aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. Il faut dès à présent nommer un coordonnateur communal. Monsieur le Maire se propose. Les agents recenseurs seront les secrétaires.
- Récompense pour les bacheliers : il avait été évoqué lors du dernier conseil, la possibilité de mettre en place une récompense financière aux bacheliers qui obtiennent une mention Très Bien. Il faut encore voir les modalités d'attribution et se renseigner auprès des communes voisines pour voir ce qui se pratique.
- Elections législatives : planning
- CCAS : le goûter a dû être annulé.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h52